INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

RAPPORT ANNUEL

1985 - 1986

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, s'adresser à:

Institut de recherche et d'information
sur la rémunération
500, rue Sherbrooke ouest
Bureau 1220
Montréal, (Québec)
H3A 3C6

Téléphone: (514) 288-1394

Dépôt légal - 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-16234-X
ISSN 0832-6207

Monsieur Pierre Laurin
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q. 1985, c.12, R-8.2, a. 23), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1986.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu

Pierre Paradis

Québec, le 30 juin 1986

Monsieur Pierre Paradis
Ministre du travail, de la main-d'oeuvre
et de la sécurité du revenu
425, rue St-Amable
4e étage
Québec, (Québec)
GIR 4ZI

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986.

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération créé par une loi de l'Assemblée nationale le 19 juin 1985 a pu aussitôt fonctionner légalement à la suite de la nomination du président et des vice-présidents le 20 juin 1985.

Ses objectifs immédiats furent d'identifier les ressources humaines et physiques nécessaires à l'atteinte de son objectif primordial qui était la publication du premier rapport de novembre 1985. A la suite de la détermination d'un budget de fonctionnement pour 1985 - 1986, les bureaux temporaires de l'Institut furent ouverts au 625 avenue Président Kennedy, à Montréal, avant d'être transférés de façon permanente au 500 rue Sherbrooke ouest, le 23 septembre 1985. L'embauche du personnel a débuté en août 1985 pour se poursuivre progressivement sur une période de six mois.

Durant la même période les paramètres entourant la publication du rapport de novembre furent déterminés ainsi que les objectifs de la recherche à court et moyen terme. Un effort initial a été fait pour faire connaître l'Institut au sein des groupes syndicaux et patronaux et du public en général.

Les nominations des autres membres du conseil d'administration n'ayant toujours pas eu lieu au 31 mars 1986, les travaux de l'Institut ont été validés par un conseil d'administration restreint. Celui-ci s'est réuni neuf fois de juillet 1985 à mars 1986 pour prendre les décisions nécessaires à la mise en route de l'Institut et à la réalisation de son mandat.

Les objectifs de l'Institut pour 1986 - 1987 sont centrés sur la publication du deuxième rapport de l'Institut en novembre 1986 qui permettra à ses partenaires de recevoir des données uniformes sur la comparaison de la rémunération globale des salariés du secteur privé et des secteurs public et parapublic.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Président Directeur général

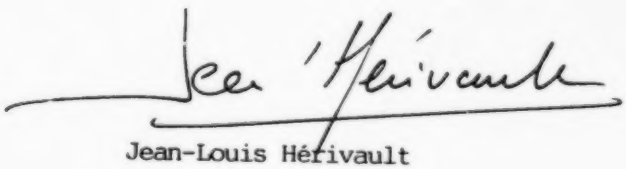

Jean-Louis Hérivault

Montréal, le 30 juin 1986.

TABLE DES MATIÈRES

I **PRÉSENTATION DE L'INSTITUT** 9

Nature et composition 9

Fonctions 10

II **STRUCTURES** 11

Personnel de l'Institut au 31 mars 1986 11

Organigramme 13

III **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS** 14

Direction de la recherche 14

Direction administrative 16

Direction des communications 17

Secrétariat général 19

Services financiers 19

IV **ÉTATS FINANCIERS** 21

Rapport du vérificateur 22

Bilan au 31 mars 1986 23

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986 24

Notes complémentaires au 31 mars 1986 25

ANNEXE: Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1986 27

I PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

Nature et composition

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée le 19 juin 1985 en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Le ministre du Travail est responsable de l'application de cette loi.

Les affaires de l'Institut sont gérées par un conseil d'administration composé d'au plus dix-neuf membres. Le président et les deux vice-présidents sont des permanents de l'Institut. Ils sont nommés par résolution de l'Assemblée nationale, adoptée par au moins les deux tiers de ses membres, après consultation des groupes syndicaux et patronaux des secteurs public et parapublic. Ils ont des mandats d'au plus cinq ans qui sont renouvelables. Le président remplit aussi les fonctions de directeur général. La loi prévoit la nomination des autres membres du conseil par le gouvernement selon la formule suivante:

- douze membres proviennent des secteurs public et parapublic: six d'entre eux sont choisis à même des listes dressées par les groupes syndicaux; six sont nommés après consultation des groupes patronaux du secteur parapublic;

- quatre membres peuvent être ajoutés en provenance du secteur privé, dont deux des milieux syndicaux et deux des milieux patronaux après consultation des organismes les plus représentatifs de chaque milieu.

Ils ont des mandats de trois ans qui sont renouvelables.

Le président et les deux vice-présidents ont été nommés le 20 juin 1985. Les autres membres du conseil n'étaient pas encore nommés au 31 mars 1986.

Fonctions

L'article 19 de la loi confie à l'Institut la fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic d'une part et de celle des autres salariés québécois d'autre part. L'Institut doit publier, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. En vertu de l'article 20 de la loi, il peut en outre, exécuter tout autre mandat d'étude ou de recherche défini par son conseil d'administration.

L'Institut a été créé pour mettre à la disposition de toutes les parties à la négociation des données objectives et uniformes afin d'établir des bases acceptées pour la détermination de la rémunération. C'est un organisme neutre, au service des parties syndicales et patronales des secteurs public et parapublic. Son rôle est de faire des constatations sur les résultats des études, enquêtes et analyses qu'il entreprend dans le cadre du programme de recherche approuvé par son conseil d'administration.

II STRUCTURES

L'Institut comprend trois unités administratives qui s'occupent des divers aspects de son fonctionnement interne: la direction de la recherche, la direction administrative et une troisième unité qui regroupe la direction des communications et le secrétariat général. En outre, les services financiers relèvent de la direction générale. Au 31 mars 1986, l'Institut comptait 17 employés permanents dont trois hors-cadres, trois cadres, cinq professionnels et six employés de soutien.

Personnel de l'Institut au 31 mars 1986

Direction générale

Directeur général	**Jean-Louis Hérivault**
Secrétaire de direction	Danielle Drapeau
Contrôleur	Jean-Guy Cloutier

Direction de la recherche

Directeur de la recherche	**Luc Bessette**
Secrétaire	Lucille Plante
Commis-dactylo	Lucie Pelletier
Directeur adjoint - recherche en rémunération	**Kevin O'Farrell**
Analyste senior	Jean-François Lewis
Analyste	Paula Santos
Technicienne en recherche	Marie-José Aubertin
Directeur adjoint - recherche économique	**Gaétan Lévesque**
Economiste senior	Pierre St-Amour

Direction administrative

Directrice administrative	**Hélène Wavroch**
Adjointe administrative	Hélène Sirois
Secrétaire	Guylaine Thomassin
Réceptionniste-dactylo	Johanne Charland

Secrétariat général et direction des communications

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**

ORGANIGRAMME

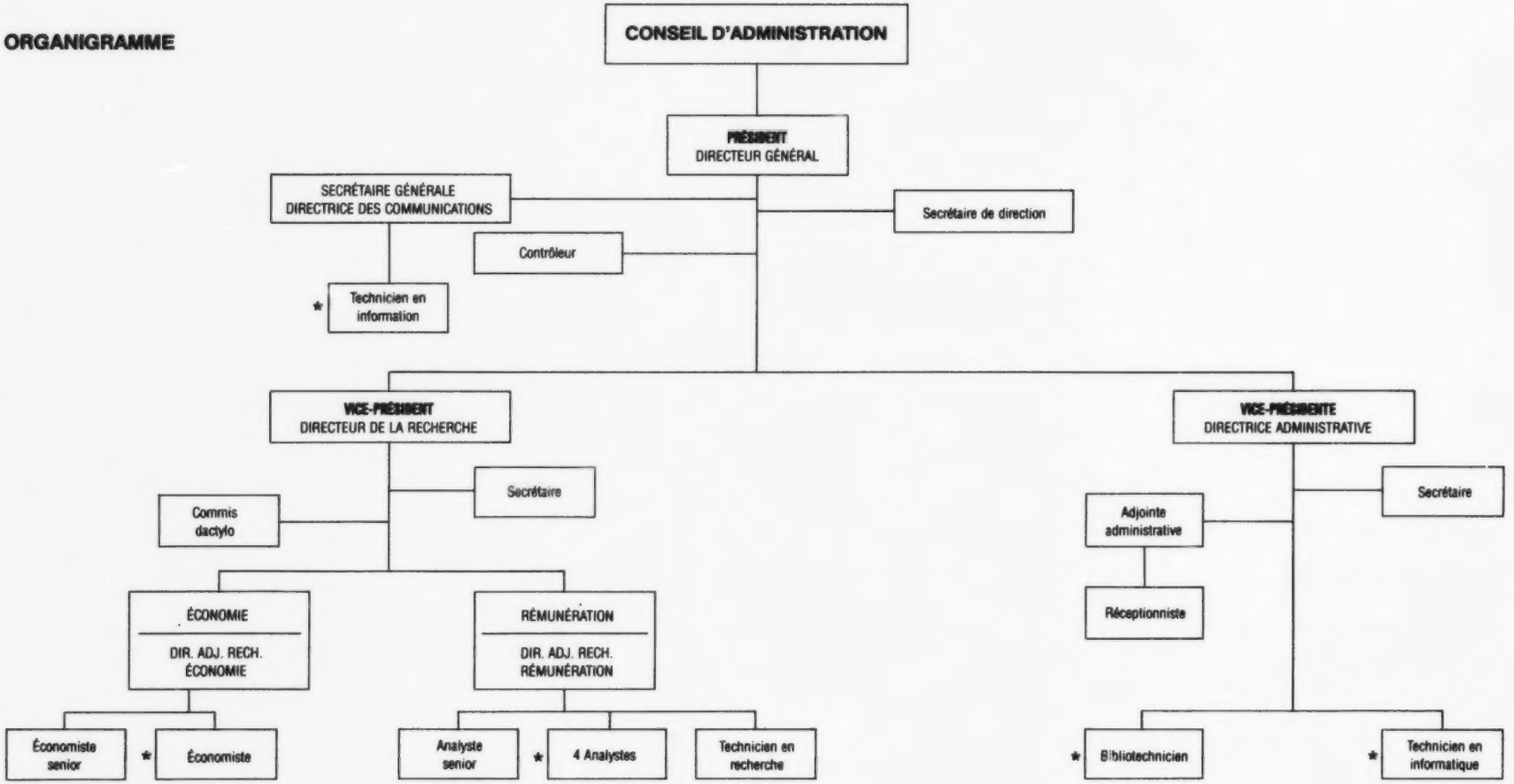

★ Postes vacants au 31 mars 1986 (1 des 4 postes d'analyste en rémunération est comblé)

III PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Direction de la recherche

Compte tenu de la création récente de l'Institut, l'effort de la direction de la recherche en 1985-1986 a surtout porté sur la définition et l'organisation du programme de recherche.

Le programme de recherche de l'Institut couvre deux aspects, la rémunération et l'économie. Il s'inspire d'une politique de faire-faire au niveau de la collecte des données. Les travaux reliés à la rémunération portent sur la comparaison des salaires et des avantages sociaux à l'aide des résultats d'enquêtes disponibles et de l'analyse des conventions collectives et sur les prévisions d'augmentation. L'objectif est de faire annuellement le point sur l'état et l'évolution comparés entre la rémunération globale des employés des secteurs public et parapublic québécois et celle des autres salariés du Québec, tel que requis par l'article 19 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. L'article 20 de la loi permet d'étendre ce champ d'intervention de l'Institut avec l'assentiment des deux tiers des membres de son conseil d'administration.

Les travaux reliés à l'économie portent d'abord sur l'analyse conjoncturelle et prévisionnelle des principaux indicateurs influençant la rémunération et sur l'évolution des indicateurs de rémunération. Les travaux peuvent s'étendre à l'étude des finances publiques et de l'évolution des effectifs et de la masse salariale.

En plus de remplir le mandat prévu par la loi qui était de publier un rapport dès novembre 1985, la direction de la recherche s'était donné les objectifs suivants pour 1985 - 1986:

- entreprendre des projets de recherche qui pourraient favoriser la concertation et aboutir rapidement à des publications dans le but de démontrer l'utilité, la crédibilité et l'efficacité de l'Institut à l'aube de la négociation collective, et cela malgré sa création tardive;

- mettre en place l'infrastructure de recherche nécessaire (ressources humaines, matérielles, informationnelles...) pour développer un programme de recherche valable et complet;

- établir les premiers contacts avec les organismes et responsables de recherche tant au niveau des fournisseurs que des utilisateurs de données.

L'Institut a produit trois (3) documents en 1985-1986:

Le premier rapport de l'IRIR: Inventaire des sources de données sur la rémunération des salariés québécois - Rapport du 30 novembre 1985

Ce rapport fait d'abord l'inventaire et la description des sources de données couvrant le champ d'intervention de l'Institut. Cette description porte sur le titre de la source ou de l'enquête, son objet, sa couverture, sa méthodologie et la disponibilité des résultats. Une analyse critique est faite sur la base des exigences de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Dans les années à venir, le rapport du 30 novembre comportera la comparaison prévue à l'article 19 de la loi. Cette année, l'Institut s'est prévalu de l'article 98 de la loi, qui lui a permis de se limiter pour la première année, à un exposé des sources déjà existantes dans le domaine de la rémunération. Le rapport a été fourni aux parties syndicales et patronales des secteurs public et parapublic, ainsi qu'aux ministères et aux médias québécois.

Relevé des principales prévisions sur l'économie et la rémunération en 1986

A partir d'un recensement des sources de données prévisionnelles sur l'économie et d'un relevé des principales enquêtes sur les prévisions salariales, l'Institut fait une synthèse et une analyse des résultats les plus intéressants pour 1986. Le relevé a été envoyé, sous forme de document de travail, aux parties syndicales et patronales des secteurs public et parapublic du Québec.

Comparer la rémunération globale: une question de choix

Il s'agit d'un document de référence et de réflexion sur le concept et l'application de la comparaison de la rémunération, et d'un questionnaire pour sonder l'opinion des parties patronales et syndicales sur les divers éléments possibles d'une telle comparaison.

Direction administrative

La direction administrative est responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles de l'Institut. Son objectif global pendant les neuf premiers mois était de définir les outils et le matériel nécessaires afin que l'Institut puisse remplir son mandat conformément aux exigences de la loi. A cette fin, elle s'est fixé les objectifs spécifiques suivants:

- s'assurer que les activités de l'Institut soient à l'épreuve de critiques et d'erreurs;

- développer des systèmes de contrôle administratif;

- répondre aux besoins identifiés des autres secteurs d'activités de l'Institut (recherche, communications) et coordonner l'ensemble des activités à cet égard.

Dans le domaine des ressources humaines, la direction administrative a collaboré à l'établissement de l'organigramme et à la rédaction des descriptions de tâches requises pour soutenir les objectifs de l'Institut. Elle a développé un règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut qui, par la suite, a été approuvé par le Conseil du trésor. Une grande partie de son travail a été consacrée à l'élaboration et à la mise en application de politiques et procédures sur le recrutement, l'évaluation des employés et les conditions de travail, ainsi que de divers procédés de gestion des dossiers du personnel. Par ailleurs, elle a préparé un cahier d'accueil qui fournit à chaque nouvel employé des informations relatives à son poste, à ses conditions de travail et à l'Institut. Dans toutes ses activités, la direction administrative a collaboré à l'établissement des lignes de communication entre les unités administratives.

Pour ce qui est des ressources matérielles, la direction administrative a effectué les démarches nécessaires pour l'aménagement des bureaux permanents, la préparation du bail, l'achat du mobilier et l'achat ou la location de l'équipement et des fournitures générales de bureau. Elle a élaboré des politiques et procédures relatives aux achats et contrats de service, au remboursement des frais de déplacement et aux comptes de dépenses, ainsi que divers procédés de fonctionnement nécessaires au contrôle administratif des ressources matérielles et financières. Elle a coordonné l'impression et a collaboré à l'expédition du premier rapport de l'Institut et a planifié l'aménagement du centre de documentation qui sera mis en place au cours de l'année prochaine. Pendant l'exercice 1985-1986, la direction administrative a collaboré à l'évaluation des besoins budgétaires de l'Institut.

Direction des communications

La direction des communications a la responsabilité d'assurer la diffusion auprès des instances pertinentes des informations portant sur l'Institut et des résultats des études et analyses effectuées dans le cadre du programme de la recherche. Elle a aussi pour mandat de recevoir et de donner suite à toute demande de renseignements adressée à l'Institut.

La priorité dans le domaine des communications était pour la première année de faire connaître l'Institut en tant que nouvel organisme. La première tâche de la direction des communications a été d'établir une liste des parties syndicales et patronales visées dans la Loi, qui constituent la clientèle prioritaire de l'Institut. Elle a dressé, en outre, des listes d'autres organismes et groupes susceptibles de s'intéresser au travail de l'Institut: des organismes ressources, des instituts de recherche, des organismes gouvernementaux, des groupes d'employeurs et d'employés non couverts par la loi, ainsi que les médias québécois. A l'automne 1985, un avis de l'ouverture des bureaux a été envoyé à tous ces intervenants, et trois communiqués de presse ont été diffusés portant sur les débuts de l'Institut, l'engagement des cadres et la publication du premier rapport du 30 novembre 1985. Par ailleurs, des premiers contacts personnels ont été établis avec les médias. La direction des communications a développé et mis en application une politique de diffusion du rapport du 30 novembre. En mars 1986, elle a produit un feuillet qui servira d'outil de promotion et d'information sur l'Institut.

Depuis août 1985, l'Institut a reçu quelque 60 demandes d'information dont les sources les plus importantes étaient les suivantes:

- journalistes 21%
- entreprise privée 18%
- particuliers 18%
- ministères et organismes publics québécois 16%
- syndicats des secteurs public et parapublic 10%

Les principaux sujets sur lesquels portaient ces demandes se regroupent en trois catégories:

- salaires et échelles de salaires 37%
- documents produits par l'Institut 33%
- information générale sur l'Institut et la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic 26%

Le développement d'une stratégie de communication se poursuivra à mesure de l'évolution de l'Institut au cours de l'année prochaine.

Secrétariat général

Le secrétariat général s'occupe de la préparation et de la conservation des actes légaux de l'Institut. Il fournit des services de secrétariat auprès du conseil d'administration et coordonne le suivi des décisions du conseil. En 1985 - 1986, il a établi les dossiers nécessaires à cette fin. Il a également pour mandat de coordonner la préparation de documents récurrents, notamment le rapport d'activités de l'Institut et la documentation relative à l'étude des crédits budgétaires. D'autre part, il est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives. Il a élaboré une politique interne d'accès à l'information et a amorcé les travaux de gestion documentaire nécessaires pour rencontrer les exigences de ces deux lois.

Services financiers

Durant la première année de fonctionnement de l'Institut, les premiers efforts ont principalement porté sur la mise en place d'un système comptable. Une entente a été négociée avec une banque qui a permis à l'Institut de faire face à ses obligations financières, les livres comptables ont été ouverts et le crédit de l'Institut a été établi auprès des fournisseurs appropriés.

La comptabilité pour ce premier exercice s'est effectuée manuellement. A l'arrivée du contrôleur les besoins d'information financière et comptable ont été définis. L'Institut a procédé à l'achat d'un micro-ordinateur et de logiciels nécessaires. L'implantation des opérations comptables sur informatique devrait se réaliser au cours des premiers mois du deuxième exercice.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE DU 19 JUIN 1985
AU 31 MARS 1986
(note 1)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Pour le vérificateur général du Québec,

Robert Noël

Robert Noël, C.A.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 1986

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

(L.R.Q., chapitre R-8.2)

BILAN

AU 31 MARS 1986

	$
A C T I F	
À COURT TERME	
Encaisse et dépôt à terme	99 901
Frais payés d'avance	2 941
	102 842
P A S S I F	
À COURT TERME	
Créditeurs et frais courus	37 877
EXCÉDENT	64 965
	102 842

ÉVENTUALITÉ (note 3)

ENGAGEMENTS (note 4)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Gérin-Lajoie

Hélène Dorion

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

DE L'EXERCICE DU 19 JUIN 1985 AU 31 MARS 1986

	$
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	365 746
Embauche et mutation	33 030
Honoraires professionnels	10 989
Représentation et déplacements	7 555
Loyer	77 234
Mobilier, équipement et agencement des aires locatives	137 294
Communications	17 226
Abonnements, cotisations et congrès	26 148
Impression	27 809
Fournitures et frais de bureau	20 895
Intérêts et frais bancaires	3 744
	727 670
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	6 095
Vente de rapports	1 640
	7 735
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	719 935
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	784 900
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1986	64 965

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1986

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public sanctionnée et entrée en vigueur le 19 juin 1985. Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 4).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'agencement des aires locatives sont imputés aux opérations.

3. ÉVENTUALITÉ

L'Institut conteste une réclamation d'un entrepreneur de l'ordre de 30 000 $ concernant l'aménagement des locaux qu'elle occupe. Cette réclamation n'est pas comptabilisée aux états financiers.

4. ENGAGEMENTS

L'Institut est engagé par un bail à long terme échéant en 1991 à verser un loyer total de 702 625 $ pour ses locaux. Un montant de 140 525 $ est exigible annuellement en vertu de ce bail.

ANNEXE

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1986.

Président	**Jean-Louis Hérivault**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-président	**Luc Bessette**
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay